



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

X.215

Amendement 1
(08/97)

SÉRIE X: RÉSEAUX POUR DONNÉES ET
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

Interconnexion des systèmes ouverts – Définitions des
services

Technologies de l'information – Interconnexion des
systèmes ouverts – Définition du service de session

Amendement 1: Amélioration de l'efficacité

Recommandation UIT-T X.215 – Amendement 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X
RÉSEAUX POUR DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

RÉSEAUX PUBLICS POUR DONNÉES	
Services et fonctionnalités	X.1–X.19
Interfaces	X.20–X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50–X.89
Aspects réseau	X.90–X.149
Maintenance	X.150–X.179
Dispositions administratives	X.180–X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	
Modèle et notation	X.200–X.209
Définitions des services	X.210–X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220–X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230–X.239
Formulaires PICS	X.240–X.259
Identification des protocoles	X.260–X.269
Protocoles de sécurité	X.270–X.279
Objets gérés de couche	X.280–X.289
Tests de conformité	X.290–X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	
Généralités	X.300–X.349
Systèmes de transmission de données par satellite	X.350–X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400–X.499
ANNUAIRE	X.500–X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS SYSTÈMES	
Réseautage	X.600–X.629
Efficacité	X.630–X.639
Qualité de service	X.640–X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650–X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680–X.699
GESTION OSI	
Cadre général et architecture de la gestion-systèmes	X.700–X.709
Service et protocole de communication de gestion	X.710–X.719
Structure de l'information de gestion	X.720–X.729
Fonctions de gestion et fonctions ODMA	X.730–X.799
SÉCURITÉ	X.800–X.849
APPLICATIONS OSI	
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850–X.859
Traitement transactionnel	X.860–X.879
Opérations distantes	X.880–X.899
TRAITEMENT RÉPARTI OUVERT	X.900–X.999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

NORME INTERNATIONALE 8326
RECOMMANDATION UIT-T X.215

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
OUVERTS – DÉFINITION DU SERVICE DE SESSION**

AMENDEMENT 1
Amélioration de l'efficacité

Résumé

Le mécanisme d'association rapide (identificateur de contexte de couche supérieure) permet d'améliorer l'efficacité de la couche Session et d'établir une connexion de session, ainsi que l'association/connexion de couche supérieure correspondante, à l'aide d'une forme comprimée des informations qui autrement seraient échangées dans les primitives S-CONNECT. Un paramètre conceptuel est ajouté pour résumer les données d'utilisateur contenues dans les primitives S-CONNECT.

Source

La Recommandation X.215, Amendement 1, de l'UIT-T a été approuvée le 9 août 1997. Un texte identique est publié comme Norme internationale ISO/CEI 8326.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1998

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Nouveau paragraphe 2.3	1
2) Paragraphe 3.3	1
3) Paragraphe 9.1	1
4) Nouveau paragraphe 9.1.1 <i>bis</i>	1
5) Paragraphe 11.1	2
6) Paragraphe 12.1.2	2
7) Paragraphe 12.1.2.7	2
8) Nouveaux paragraphes 12.1.2.11 et 12.1.2.12	2
9) Paragraphe 13.1.2	2
10) Paragraphe 14.1.1	3
11) Paragraphe A.5.1	3
12) Paragraphe A.5.4.14	3

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
OUVERTS – DÉFINITION DU SERVICE DE SESSIONAMENDEMENT 1
Amélioration de l'efficacité

1) Nouveau paragraphe 2.3

Ajouter le nouveau paragraphe comme suit:

2.3 Autres références

- Recommandation UIT-T X.225/Add.1 (1995), *Interconnexion des systèmes ouverts – Spécification du protocole pour l'amélioration de l'efficacité de la couche Session.*

2) Paragraphe 3.3

Ajouter un nouveau paragraphe 3.3.12, après 3.3.11 comme suit:

3.3.12 données d'utilisateur spéciales: paramètre échangé dans les primitives S-CONNECT et S-DATA entre les utilisateurs du service de session afin d'indiquer la nature des codages au niveau du paramètre *données d'utilisateur du service de session*.

3) Paragraphe 9.1

Ajouter la ligne et la Note suivantes au Tableau 2:

Unité fonctionnelle	Service(s)	Référence
Libération non programmée	Note	9.1.1 bis
NOTE – Cette unité fonctionnelle supprime les services de libération programmée dans l'unité fonctionnelle noyau. Cette unité fonctionnelle "négative" assure la compatibilité avec la Rec. UIT-T X.215 ISO/CEI 8326 qui stipule que l'unité fonctionnelle noyau (non négociable) doit être indivisible.		

4) Nouveau paragraphe 9.1.1 bis

Ajouter le nouveau paragraphe suivant après 9.1.1:

9.1.1 bis Unité fonctionnelle de libération non programmée

Cette unité fonctionnelle supprime la libération programmée dans l'unité fonctionnelle noyau. La libération prématurée est possible. Il n'est pas possible de choisir cette unité fonctionnelle et l'unité fonctionnelle de libération négociée afin de les utiliser sur une même connexion de session.

NOTE – La capacité de libération programmée devrait plus logiquement être une unité fonctionnelle distincte de l'unité fonctionnelle noyau; cette unité fonctionnelle "négative" assure la compatibilité avec les spécifications antérieures qui stipulent que l'unité fonctionnelle noyau (non négociable) doit être indivisible.

5) Paragraphe 11.1

Dans le Tableau 5, ajouter Résumé des données d'utilisateur et Données d'utilisateur spéciales à la fin de la liste des paramètres.

6) Paragraphe 12.1.2

Ajouter deux lignes dans le Tableau 9, après Données d'utilisateur du service de session:

Paramètre	Primitive	demande	indication	réponse	confirmation
	Résumé des données d'utilisateur		U	C(=)	U
Données d'utilisateur spéciales		U	C(=)	U	C(=)

7) Paragraphe 12.1.2.7

Ajouter le point suivant à la liste d'unités fonctionnelles:

- n) l'unité fonctionnelle de libération non programmée.

Ajouter la phrase suivante à l'antépénultième phrase de ce paragraphe:

Il n'est pas possible de choisir l'unité fonctionnelle de libération non programmée et l'unité fonctionnelle de libération négociée afin de les utiliser sur une même connexion de session.

8) Nouveaux paragraphes 12.1.2.11 et 12.1.2.12

Ajouter après le paragraphe 12.1.2.10:

12.1.2.11 *Résumé des données d'utilisateur:* paramètre qui résume le contenu sémantique des données d'utilisateur, par référence à une spécification de contexte de couche supérieure.

12.1.2.12 *Données d'utilisateur spéciales:* paramètre que les utilisateurs de service de session peuvent échanger pour indiquer la nature des codages du paramètre Données d'utilisateur du service de session.

NOTE – Le paramètre Données d'utilisateur spéciales n'est pas visible dans l'interface du service de présentation définie dans la Rec. UIT-T X.216 | ISO/CEI 8822. Ce paramètre est destiné à être utilisé à la frontière entre les couches Présentation et Session.

9) Paragraphe 13.1.2

Ajouter le texte suivant à la fin du présent paragraphe avec la Note correspondante:

Le paramètre Données d'utilisateur spéciales peut s'échanger entre deux utilisateurs de service de session.

NOTE – Le paramètre Données d'utilisateur spéciales n'est pas visible dans l'interface du service de présentation définie dans la Rec. UIT-T X.216 | ISO/CEI 8822. Ce paramètre est destiné à être utilisé à la frontière entre les couches Présentation et Session.

Ajouter la ligne suivante dans le Tableau 10, après Données d'utilisateur du service de session:

Paramètre	Primitive	demande	indication
	Données d'utilisateur spéciales		U

10) Paragraphe 14.1.1

Modifier la première phrase comme l'indique le texte souligné:

Le service de *libération programmée* est toujours fourni et permet à chacun des utilisateurs du service de session de libérer la connexion de session en bon ordre sauf si l'unité fonctionnelle de libération non programmée est sélectionnée lors de la connexion de session.

11) Paragraphe A.5.1

Ajouter le terme souligné suivant à la définition de fu-dom:

fu-dom = {FD, HD, EXCEP, TD, NR, SY, SS, DS, MA, RESYN, EX, ACT, CD, NOR}

Ajouter la définition suivante de NOR à la liste d'abréviations, par ordre alphabétique:

NOR Unité fonctionnelle de libération non programmée

12) Paragraphe A.5.4.14

Ajouter une nouvelle ligne à la fin du Tableau A.7 comme indiqué ci-dessous:

rdrtp188	-FU(NOR)
----------	----------

Apporter aux Tableaux A.15 (Table d'états de libération de la connexion sans l'unité fonctionnelle de synchronisation symétrique) et A.23 (Table d'états de libération de la connexion avec l'unité fonctionnelle de synchronisation symétrique) les modifications soulignées dans les lignes indiquées ci-dessous:

État / Événement	STA03 attente SRELcnf	STA09 attente SRELrsp	STA713 transfert de données	Tous autres états
SRELind	[18] STA09		p188 STA09	
SRELreq		-p65 [18] STA09	p188 & p63 [18] STA03	

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages de programmation